**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D’ARBITRAGE SAISON 2018-2019**

La Commission est composée des Présidents de chaque CDA de leur département ou un représentant, pour les Comités du Cher Bernard Thibert, de l’Eure et Loir Éric Dubéros, du Loiret Jean Luc Barboza, de l’Indre et Loire Gérard Vial, l’Indre Frédéric Sart et Cyril Boudier représente le Comité 41 TT (Maxime ORGEBIN étant le Président du 41), invités Murielle DEMART, Jean Jacques BRION, Alain Scolan et Patrick PIAU qui incorpore cette commission pour la dernière saison avant la nouvelle olympiade.

La Commission a pour mission toujours d’assurer le juge arbitrage et l’arbitrage pour toutes les compétitions confiées à notre Ligue.

La Commission s’est réunie une fois en début de saison, je tiens à remercier tous les membres pour leur travail accompli même si parfois cela a été compliqué et même si on a peu de reconnaissance, on ne voit pas tout le travail qui est fait.

De plus en plus de JA utilisent l’application GIRPE pour le Championnat par Equipes, ce nouvel outil permet de remonter tout de suite à la fin de la compétition les résultats, de ce fait les erreurs sont moindre et les clubs sont gagnants plus besoin de ressaisir la feuille de rencontre.

Cette année la Commission n’a pas eu de réclamation à traiter, je remercie tous les JA qui ont officiés, cependant je constate encore une fois, nous avons eu pour la saison écoulée 11 Juges arbitres qui ont fait plus de 20 prestations dont le record est de 37, que se passerait-il si c’est JA décidaient de ne plus officier en même temps, tous les ans j’alerte et je vous laisse méditer à ce sujet.

Depuis 2012, date où j’ai pris la Présidence de la CRA tout comme mon Prédécesseur nous avons communiqué sur le fait que les Clubs ne respectaient pas les règlements, (absence de JA ou un même JA pour une équipe ou insuffisance de prestations. Depuis ces 2 dernières saisons nous avons alertés et cette année lors du Comité Directeur du mois de mai a décidé d’appliquer le règlement, il a été mis une pénalité financière de 96,00€ pour le club qui n’a pas de JA1. Ce montant correspond au prix d’une formation de JA1 et 50,00 € pour insuffisance de prestation (0 à 2) pour les 2 phases. Si j’avais appliqué le règlement, j’aurais dû mettre 50,00€ par prestations manquantes.

Pour le Critérium Fédéral nous n’avons eu aucun problème majeur, ce qui n’est pas le cas pour nos diverses compétitions pour lequel il faut un JA3.

 En effet lors du TOP Régional Détection qui a eu lieu à MER le 9 janvier 2019 nous n’avions pas de JA3, ni de Spidman, un grand merci à Jean Luc Chaumette de l’Ile de France qui a accepté.et a géré manuellement la compétition.

Pour l’avenir j’attire votre attention que si nous n’avons pas de JA3, il ne peut y avoir des compétitions seniors et surtout pour les jeunes.

Les juges arbitres qui n’ont fait aucune prestation depuis plus de 3 ans seront mis d’office en inactivité et seront suivis au niveau national.

Je ne voulais pas terminer mon compte rendu sans avoir félicité 2 jeunes âgés de 8 ans qui ont suivi et réussi la formation d’Arbitre Régional et qu’ils officient déjà dans leur club respectif. En effet ce sont les 2 arbitres les plus jeunes de France, Corentin BABTY-POIDEVIN du club de Vineuil-Suèvres est le plus jeune suivi de Titouan MOREL GONZALEZ du Club de la 4S Tours. Cela prouve que si les clubs intéressent les jeunes à l’arbitrage lors de leur formation technique, on peut leur donner une vocation.

Je vous souhaite une bonne saison 2019 -2020.

LEBON Philippe